

Règlement du tirage au sort pour le challenge Affichez la couleur

Organisateur :

Le présent tirage au sort est organisé par Coiffure Vitalité (ci-après dénommé "l'Organisateur") dont les coordonnées sont les suivantes :

Coiffure Vitalité, Association Loi du 1^{er} juillet 1901, 173 rue de Bercy - 75012 Paris.

Objectif du Tirage au Sort :

1. Ce tirage au sort a pour objectif de récompenser 3 personnes qui posteront leur soutien à l'opération Boucles Roses sur leurs réseaux sociaux.

Éligibilité :

1. Le tirage au sort est ouvert à toutes personnes résidant légalement en France métropolitaine.
2. Les employés, les représentants légaux, les agents ou les membres de la famille directe de l'Organisateur ne sont pas éligibles pour participer au tirage au sort.

Durée de l'opération et tirage au sort : l'opération débutera le 1^{er} octobre 2026 à minuit et se terminera le 30 novembre 2026 à 12h00.

Le tirage au sort sera effectué le 3 décembre 2026 à 10h.

Toute participation reçue après la date de clôture ne sera pas prise en compte.

Processus de Participation :

1. Le tirage au sort organisé par Coiffure Vitalité est ouvert à toutes personnes résidant légalement en France métropolitaine et remplissant les critères suivants :
 1. Commandez le sticker Boucles Roses sur bouclesroses.coiffurevitalite.fr/commande
 2. Réalisez une photo du sticker en place dans votre salon, ou tout autre élément montrant votre implication dans l'opération Boucles Roses.
 3. Postez votre photo sur vos réseaux Facebook ou Instagram avec le #BouclesRoses
 4. 3 personnes seront tirées au sort pour gagner une box cadeau.

Description du Lot :

3 e-coffret SmartBox Week-end évasion en amoureux d'une valeur de 59,90€TTC.

Processus de Sélection

1. Les 3 gagnants seront sélectionnés de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations éligibles.
2. Le tirage au sort sera effectué à l'aide d'un logiciel de génération de nombres aléatoires : <https://www.tirokdo.com>
3. Le tirage au sort sera supervisé par un représentant de Coiffure Vitalité

Annonce du gagnant :

1. Les 3 gagnants seront contactés par e-mail dans un délai de 7 jours suivant la date du tirage au sort.
2. Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 5 jours après avoir été contacté, un nouveau tirage au sort sera effectué pour sélectionner un autre gagnant.



Conditions Générales :

1. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation qui ne respecte pas les termes et conditions du tirage au sort.
2. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de problème technique, de perte ou de retard de toute participation ou de toute communication liée au tirage au sort.

En participant au tirage au sort, les participants acceptent d'être liés par les termes et conditions du présent règlement.

Confidentialité des Données :

1. Les données personnelles collectées dans le cadre du tirage au sort seront utilisées uniquement dans le but de gérer le tirage au sort et de contacter les gagnants. Elles seront conservées durant 1 mois après la remise des lots, puis supprimées.
2. Les données personnelles des participants seront traitées conformément aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données.

Recours Juridiques : Le présent règlement est régi par les lois en vigueur en France. Tout litige découlant du tirage au sort sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le 4 août 2026.

Coiffure Vitalité

